

## Programme de déploiement de bornes Wifi dans les établissements culturels et touristiques – WiFi Montréal.

Dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme, la Conférence régionale des élus de Montréal a contribué à la mise sur pied d'un programme de déploiement de bornes Wifi destiné aux espaces culturels. L'objectif principal de ce nouveau programme est de permettre l'accès facile à l'Internet Wifi gratuit toute l'année pour les touristes et résidents dans les lieux publics montréalais.

Objectif général : Permettre l'accès facile à l'Internet Wifi gratuit toute l'année pour les touristes et les résidents dans un réseau de lieux publics intérieurs à vocation touristique et culturelle.

Objectif spécifique : Faciliter l'installation de bornes Wifi dans les halls d'entrée des **musés, théâtres et salles de spectacle de Montréal.**

Les installations sont réalisées par **Ile sans fil**, un organisme sans but lucratif qui est une initiative montréalaise issue de l'économie sociale. Depuis sa création en 2003, sa mission est de fournir un accès Internet sans fil public et gratuit à Montréal, tout en offrant à coût modique les services d'installation et d'administration des bornes d'accès. Au fil des années, Ile sans fil est devenu l'un des plus grands réseaux communautaires d'accès sans fil gratuit dans le monde.

### Conditions

1. Bénéficiaires : Établissements gérés par des OBNL ou des institutions publiques.
2. Le hall d'entrée doit présenter une plage d'ouverture minimale diurne entre 9H et 18H.
3. Le programme **finance 80%**<sup>1</sup> du coût d'investissement requis pour déployer l'accès sécurisé à l'Internet au public à partir de la bande passante de l'établissement, soit l'installation des bornes Wifi requises. Le programme ne finance aucun coût de connectivité visant à acheminer la bande passante dans l'établissement ou visant à contracter un frais de ligne Internet auprès d'un fournisseur.
4. L'établissement devra conclure un contrat d'installation et de service avec le fournisseur Ile sans fil (IsF) pour une période minimale de **1 an.**
5. L'établissement autorisera IsF à disposer une identification de zone Wifi (autocollant) reçu de la CRÉ de Montréal, dans des endroits convenus entre les 2 parties (IsF et l'établissement).

---

<sup>1</sup> Le coût d'une (1) borne est d'environ 300\$. L'investissement de l'établissement se situe donc autour de 60\$. Certains lieux peuvent nécessiter l'installation de plus d'1 borne, en fonction de la taille de l'espace à couvrir.

## Partenaires du programme

1. **Entente de partenariat régional en tourisme soit Tourisme Montréal, Tourisme Québec et la CRE de Montréal** : entités subventionnaires régissant les conditions d'accès et les modalités administratives.
2. **Ile sans fil (IsF)**: fournisseur attitré du service d'accès sécurisé aux établissements éligibles.
3. Afin de faire connaître le programme auprès de leurs membres, nous sollicitons également dans le cadre de ce programme la collaboration de **têtes de réseau**, comme par exemple:
  - Société des directeurs des musées montréalais,
  - Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU),
  - Conseil québécois du théâtre,
  - Quartier des Spectacles,
  - Conseil québécois de la musique,
  - Regroupement québécois de la danse,
  - Réseau Accès-Culture (Ville de Montréal).

Pour avoir plus d'informations, contactez :

Déborah Cherenfant

[dcherenfant@credemontreal.qc.ca](mailto:dcherenfant@credemontreal.qc.ca)